

Rubrique 1	Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise	
1.1	Identificateur de produit	
	Nom commercial	Calciumchlorid
	Synonyme	
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées	
	Utilisation	Engrais
	Utilisations déconseillées	
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité	
	Fabricateur	Schneiter AGRO AG
	Adresse	Industrie Birren 30 5703 Seon
	Fournisseur	Andermatt Biocontrol AG
	Adresse	Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse
	Téléphone	+41 (0)62 917 5005
	E-mail	sales@biocontrol.ch
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Téléphone	145 (Tox Info Suisse)
Rubrique 2	Identification des dangers	
2.1	Classification de la substance ou de la préparation	
	Classé selon règlement CLP (EC) No 1272/2008 H319: Eye Irrit. 2	
2.2	Éléments d'étiquetage	
	<p>EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H319: Provoque une sévère irritation des yeux Bien laver après utilisation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. En cas de contact avec les yeux: Rincer bien avec de l'eau. Enlever les lentilles si possibles. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.</p>	
		
	Mot d'avertissement: Attention	
2.3	Autres dangers	
	<p>La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006</p>	

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants	
3.1 Substances	Ce produit est une préparation
3.2 Préparations	Calciumchlorid CAS 10043-52-4 Eye Irrit. 2, H319 20-<25%
Rubrique 4 Premiers secours	
4.1 Description des premiers secours	
Remarques générales	Enlever des vêtements contaminés immédiatement. Evacuer les personnes blessées de la zone dangereux et donner de l'air frais.
Après contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Après contact avec les yeux	Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux bien avec de l'eau pendant 10 minutes. Consulter un médecin si de troubles persiste.
Après ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent. Ne pas fait vomir.
Après inhalation	Donner de l'air frais et consulter un médecin en cas de troubles. Si un arrêt respiratoire apparait donner de l'air bouche-à-bouche. Si une crise d'étouffement apparait laissée inhalé de l'oxygène. Appeler le médecin d'urgence dans tous les cas.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'autres informations disponible
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas d'autres informations disponible
Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction:	CO ₂ , poudre d'extinction, mousse ou d'eau pulvérisé.
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucun connu
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation	HCL ou d'autres composé avec chlore
5.3 Conseils aux pompiers	Appareils respiratoires autonomes. Eviter le contact avec la peau et respecter la distance de sécurité ou porter des vêtements de protection.
Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Eloigner les personnes non autorisées. Assurer une ventilation suffisante. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et l'inhalation. Porter des vêtements de protection.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel, sable, Kieselgur, sciure) et éliminer conformément à les disposition locales et nationales.

Assurer une ventilation suffisamment.

Aspirer le matériel renversé et mettre le dans un emballage adéquat. Laver le sol et les objets contaminé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7, 8 et 13

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Éviter contact avec les yeux, la peau ou inhalation.

Assurer une bonne ventilation au lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans le récipient original bien fermé, au sec, et dans un lieu frais sans gel et bien aéré. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart de produits inflammables.

Précipitation de Calciumchlorid-6-hydrat si température au-dessous de -18°C (solution de 34%)

Stockage pour 12 mois possible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation suffisante surtout dans des endroits fermés.

Tenir à l'écart des aliments, boisson et nourriture animale.

Enlever immédiatement des vêtements contaminés.

Laver les mains avant des pauses ou fin de travail.

Eviter le contact avec les yeux ou la peau.

Protection des yeux/de visage

Lunettes de protection hermétiques

Protection de la peau

Gant de protection (EN 374), Vêtements de protection

Protection respiratoire

Uniquement si aérosol ou brouillard se forme. Masque de poussière si poussière se forme.

Risques thermiques

Pas nécessaire

Autres

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide

Couleur incolore

Odeur Non déterminé

Seuil olfactif non déterminé

Valeur du pH >4.5 (20°C)

Point d'ébullition Non déterminé

Point d'congélation	-2°C
Point d'inflammation	Non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	Non auto-inflammable
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	Le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur (20 °C)	23 hPa (20°C)
Densité de vapeur	non déterminé
Densité	9.2 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Miscible avec de l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-allumage	Non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	aucun

9.2 Autres informations

aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas connu

10.2 Stabilité chimique

Sous conditions normales et stockage adapté le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Si utilisé selon l'usage prévu, aucune réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Protégé de
l'humidité

10.5 Matières incompatibles

Corrosive à l'égard des métaux, acides forts, zinc, methylvinylether, bromtrifluorid, calcumoxyde, bortrioxyd

10.6 Produits de décomposition dangereux

HCL, chlore

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigue	LD50 oral: 1000 mg/kg (rat) LD50 dermal: 2630 mg/kg (lapin)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Faiblement irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	irritant.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de sensibilisation connu
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de données
Cancérogénicité	Pas de données disponible
Toxicité pour la reproduction	Pas de données

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données
Autres	Ingestion pouvoir provoquer nausée, vomir et d'irritation de la bouche, La gorge, œsophage et de tube gastro-intestinal.

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)	Le produit est un engrais est posse pas de problèmes pour l'environnement si utiliser selon mode d'emploi
Poissons	LC50/96h: 8350-10650 mg/l (<i>Lepomis macrochirus</i>)
Crustacés	EC50/48h: 649-3005 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
Algues/plantes aquatiques	ErC50: 3130 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
Autres organismes	Pas de donnée disponible.
Toxicité chronique (longue durée)	
Poissons	pas de donnée disponible
Crustacés	pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	pas de donnée disponible
Autres organismes	pas de donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Sels anorganiques ne sont pas biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Soluble dans l'eau. À attendre néfaste uniquement dans de concentration très élevée pour d'organisme aquatique

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau. Si le produit entre dans le sol il est très mobil et peut entrer les nappes phréatique.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

12.6 Autres effets néfastes

Aucun

12.7 Autres informations

Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne peut pas être éliminer avec les ordures ménagères. Ne laisser pas entrer l'égouts. Reutilisation de l'emballage vide est interdit.
Code/marquage des déchets conforme à OMoD	Aucun
Information important pour le traitement des déchets	Aucun

Information important pour le traitement d'eau sale	Aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets	Détergent recommandé: eau, éventuellement avec un détergent ajouté

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire	Pas limité
Transport maritime	Pas limité
Transport aérien	Pas limité

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme de CE directive

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
26. oct. 2018